

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 955

28 septembre 2005

SOMMAIRE

A.M.C. Advanced Microsystems Company S.A., Luxembourg.....	45796	MMK Finance S.A., Luxembourg	45832
ABS Parkhaus Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	45813	Noble Holding Europe, S.à r.l., Luxembourg.	45797
ABS Parkhaus Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	45813	Probotec, S.à r.l.....	45839
ABS Parkhaus Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	45813	ProfilARBED S.A., Esch-sur-Alzette.....	45812
ACG S.A.H., Luxembourg.....	45829	Quinton Hazell Letzebuerg, S.à r.l., Luxembourg	45800
Advantage Consulting, S.à r.l., Luxembourg.	45793	Reginvest S.A., Windhof	45840
AFI Finance International Holding S.A., Luxembourg.	45839	Relaxation 2000, S.à r.l., Niederdonven	45840
Apin S.A.H., Luxembourg.....	45838	Samara Investment Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	45813
Betresh, S.A. Holding, Luxembourg	45832	Samara Investment Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	45813
Bugatti International S.A., Luxembourg	45840	Savoie Investments S.A.H., Luxembourg	45822
Cater Investments S.A., Luxembourg	45794	Senera S.A.H., Luxembourg	45839
CCE Investments Commandite S.C.A., Howald. . .	45802	Seva Energie AG, Niederlassung Luxemburg, Luxembourg	45801
Coachman, S.à r.l., Eischen.....	45838	Shanxi S.A., Luxembourg	45832
Dama International S.A., Luxembourg	45794	Solucom S.A., Leudelange.....	45821
FICA Holding S.A., Luxembourg	45839	Stanton CDO I S.A., Luxembourg	45796
Fingames S.A., Luxembourg.....	45830	TBU-1 International S.A, Luxembourg.....	45814
GMT Spanext, S.à r.l., Luxembourg.....	45830	TBU-3 International S.A, Luxembourg.....	45822
Goodison Holding S.A., Bertrange.....	45800	Transmed Holding S.A., Luxembourg	45821
HDR4 SCA et Cie, Luxembourg.....	45840	Viamond Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg	45838
Itefin S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	45812	White Mountains International, S.à r.l., Luxembourg.....	45833
Itefin S.A., Luxembourg-Kirchberg.....	45812	White Mountains International, S.à r.l., Luxembourg.....	45833
JLC Holding, S.à r.l., Luxembourg	45829		
(Le) Lion S.A.H., Luxembourg	45838		
Lumari S.A., Luxembourg.....	45814		
Lumari S.A., Luxembourg.....	45814		

ADVANTAGE CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 98.497.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

J. Elvinger
Notaire

(040294.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

CATER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.853.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04429, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CATER INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(040900.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 50.720.

L'an deux mille cinq, le deux mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAMA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 50.720), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 329 du 19 juillet 1995,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juin 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 335 du 28 février 2002, ayant un capital social fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marco Thorn, employé privé, demeurant à Erpeldange.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbruck (D).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jürgen Fischer, expert comptable, demeurant professionnellement à 2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 216.893,52 EUR, pour le ramener de son montant actuel de 247.893,52 EUR à 31.000,- EUR, en couverture partielle des pertes au 31 décembre 2004, sans annulation d'actions.

2. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

3. Modification de l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a principalement pour objet l'importation, l'exportation, la vente et l'achat de véhicules automobiles de tourisme et commerciaux, neufs et d'occasion, véhicules industriels, tracteurs, motos et autocars, leurs accessoires et pièces de rechange, pneus, pièces de carrosserie, la commercialisation de radiotéléphones, conditionneurs d'air, antivol et autres accessoires pour véhicules automoteurs ainsi que la location de véhicules avec et sans chauffeurs.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de type holding.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

4. Modification de l'article 15 des statuts.

5. Nominations statutaires.

6. Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur André Dudzinski à la fonction d'administrateur-délégué.

7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de deux cent seize mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (216.893,52 EUR) pour le ramener de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (247.893,52 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée en couverture partielle des pertes au 31 décembre 2004 pour un montant total de deux cent seize mille huit cent quatre-vingt-treize virgule cinquante-deux euros (216.893,52 EUR) et sans annulation d'actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont au porteur, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article deux (2) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a principalement pour objet l'importation, l'exportation, la vente et l'achat de véhicules automobiles de tourisme et commerciaux, neufs et d'occasion, véhicules industriels, tracteurs, motos et autocars, leurs accessoires et pièces de rechange, pneus, pièces de carrosserie, la commercialisation de radiotéléphones, conditionneurs d'air, antivols et autres accessoires pour véhicules automoteurs ainsi que la location de véhicules avec et sans chauffeurs.

La société pourra en outre exercer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de type holding.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article quinze (15) des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présentes statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jürgen Fischer et de Monsieur Jean Beissel comme administrateurs de la société.

Sixième résolution

L'assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires, leurs mandats prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010:

- Monsieur André Dudzinski, administrateur de sociétés, né à Ougrée, (Belgique), le 21 mars 1959, demeurant à B-4420 Saint Nicolas, 51, rue Wathy Ferrant, (Belgique), et

- la société COSTALIN LTD avec siège social à Tortola, Road Town, Wickham's Cay, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au registre des sociétés des Iles Vierges Britanniques en tant que International Business Company sous le numéro 177 056.

Septième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur André Dudzinski, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Réunion du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur André Dudzinski, préqualifié, à la fonction d'administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Thorn, F. Hübsch, J. Fischer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2005, vol. 531, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2005.

J. Seckler.

(040305.3/231/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 100.963.

M^e André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, certifie par la présente que par un acte reçu par lui en date du 25 mars 2005 a été documenté le projet de fusion entre INVELEC S.A. et A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A. par voie d'absorption de la première par la deuxième.

Aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de A.M.C. ADVANCED MICROSYSTEMS COMPANY S.A. n'ayant requis la convocation d'une assemblée dans le délai d'un mois après le 8 avril 2005, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C numéro 309 du 8 avril 2005, la fusion se trouve réalisée au 8 mai 2005 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, notamment:

- la transmission universelle, tant entre la société absorbée et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante,
- et la disparition de la société absorbée INVELEC S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2005.

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(037791.3/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

STANTON CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.354.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03837, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour STANTON CDO I S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(040412.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

NOBLE HOLDING EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 104.910.

In the year two thousand and five, on the twelfth day of January.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held:

An Extraordinary General Meeting of the shareholders of NOBLE HOLDING EUROPE, S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at, rue Schiller 9, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and company register in Luxembourg under number: B 104.910, incorporated pursuant to a notarial deed dated December 6, 2004, not yet published in Mémorial C (hereafter: the «Company»).

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 5,318,200.- (five million three hundred eighteen thousand two hundred United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars) to USD 5,418,200.- (five million four hundred eighteen thousand two hundred United States dollars) by the issue of 53,182 (fifty-three thousand one hundred and eighty-two) new shares having a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.

2) Subscription, intervention by the contributor and full payment of the new shares through a contribution in kind consisting of 100 (one hundred) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) in NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED, a limited company organized and existing under the laws of the Cayman Islands having its registered address c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, subject to the issue by the Company to the Shareholder of Euro denominated debt instruments having a total value of USD 526,497,800.- (five hundred twenty-six million four hundred ninety-seven thousand eight hundred United States dollars) (the «Contribution»). The Contribution represents a total value of USD 5,318,200.- (five million three hundred and eighteen thousand two hundred United States dollars).

3) Amendment of article 8 (eight) of the articles of incorporation in order to reflect such action.

II. That the proxy holder representing the sole shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy holder of the shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the shareholder will also remain annexed to the present deed after being initialed *ne varietur* by the parties appearing.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the shareholder represented declaring that it had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

It is resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 5,318,200.- (five million three hundred eighteen thousand two hundred United States dollars), so as to raise it from the current amount of USD 100,000.- (one hundred thousand United States dollars) to USD 5,418,200.- (five million four hundred eighteen thousand two hundred United States dollars) by the issue of 53,182 (fifty-three thousand one hundred and eighty-two) new shares having a par value of USD 100.- (one hundred United States dollars) each, through a contribution in kind consisting of 100 (one hundred) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) of NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED, a company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered address c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, subject to the issue by the Company to NOBLE CORPORATION, a company limited by shares organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands (the «Contributor»), of Euro-denominated debt instruments having a total value of USD 526,497,800.- (five hundred twenty-six million four hundred ninety-seven thousand eight hundred United States dollars) (the «Contribution»).

Second resolution

It is resolved to accept the subscription of the 53,182 (fifty-three thousand one hundred and eighty-two) new shares referred to above by the Contributor.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned Contributor, here represented as stated above;

Which declares to subscribe the new shares and to pay them up by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

100 (one hundred) shares with a par value of USD 1.- (one United States dollar) each in the capital of NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED, a limited company organized and existing under the laws of the Cayman Islands.

Evaluation

The value of the contribution by the Contributor is evaluated at USD 5,318,200.- (five million three hundred eighteen thousand two hundred United States dollars).

For the purposes of the tax duty calculation, the contribution is valued at EUR 4,047,644.42 at the current EUROPEAN CENTRAL BANK currency rate fixed at USD 1.3139 against EUR 1.-.

Evidence of the contribution's value

Proof of the value of the contribution has been provided to the undersigned notary through the Memorandum and Articles of Association of NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED and its balance sheet dated December 31, 2004, substantially unchanged until today.

Effective implementation of the contribution

The Contributor here represented as stated above, declares that the transfer of the shares in NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED is effective today without qualification.

Issuance of debt instruments

Furthermore, the Company commits irrevocably itself to issue to the Contributor Euro-denominated debt instruments having a total value of USD 526,497,800 (five hundred twenty-six million four hundred ninety-seven thousand eight hundred United States dollars).

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is resolved to amend the first sentence of article 8 (eight) of the articles of association to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at USD 5,418,200.- (five million four hundred eighteen thousand two hundred United States dollars), represented by 54,182 (fifty-four thousand one hundred eighty-two) shares of USD 100.- (one hundred United States dollars) each.»

Shareholder of the Company

Following this increase of capital the shares of the Company are held as follows, by a sole shareholder:

NOBLE CORPORATION, a company limited by shares, organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered address c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, 54,182 shares.

Expenses

The expenses, fees, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately forty-four thousand euros.

There being no further business before the meeting, it was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English preceded by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le douze janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire des associés de NOBLE HOLDING EUROPE, S.à r.l. une société à responsabilité limitée, ayant, son siège social, rue Schiller 9, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 104.910, fondée par acte notarié du 6 décembre 2004, pas encore publié dans le Mémorial C (ci-après: la «Société»),

L'assemblée s'est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

Qui a désigné Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg comme secrétaire.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et a requis le notaire instrumentant de dresser acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 5.318.200,- (cinq millions trois cent dix-huit mille deux cent dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis) à USD 5.418.200,- (cinq millions quatre cent dix-huit mille deux cent dollars des Etats-Unis) par l'émission de 53.182 (cinquante-trois mille cent quatre-vingt deux) nouvelles parts sociales de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.

2) Souscription, intervention du Contributeur et libération de l'intégralité des parts sociales par une contribution en nature consistant en 100 (cent) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune de NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED, une société à responsabilité limitée organisée et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Ugland House, South

Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman, moyennant l'émission par la Société au souscripteur de titres d'emprunt dénommés en Euro ayant une valeur de USD 526.497.800,- (cinq cent vingt-six millions quatre cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent dollars des Etats-Unis) (la «Contribution»). La Contribution représente une valeur totale de 5.318.200 (cinq millions trois cent dix-huit mille deux cent dollars des Etats-Unis).

3) Amendement de l'article 8 (huit) des statuts de manière à refléter ce qui précède.

II. Que l'associé représenté, le mandataire de l'associé représenté et le nombre de actions sont indiqués sur la liste de présence, laquelle liste de présence, signée par le mandataire de l'associé représenté et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être enregistrée simultanément auprès des autorités d'enregistrement. Le pouvoir de l'associé représenté restera également annexé au présent acte après avoir été paraphés ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée et l'associé représenté déclarant qu'il a été dûment convoqué et été informé de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée, des convocations ne sont pas nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les objets inscrits à l'ordre du jour.

Puis l'assemblée générale, après délibération, a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté d'un montant de USD 5.318.200,- (cinq millions trois cent dix-huit mille deux cent dollars des Etats-Unis), de manière à ce qu'il passe du montant actuel de USD 100.000,- (cent mille dollars des Etats-Unis) à USD 5.418.200,- (cinq millions quatre cent dix-huit mille deux cent dollars des Etats-Unis) par l'émission de 53.182 (cinquante-trois mille cent quatre-vingt deux) nouvelles parts sociales de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune, intégralement libéré par un apport en nature consistant en 100 (cent) actions émises et en circulation ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune de NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED, une société organisée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman (ci-après l'«apport» ou la «Contribution»), et, en outre, moyennant l'émission par la Société à NOBLE CORPORATION, une société par actions organisée sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman (ci-après «rapporteur» ou le «Contributeur»), de titres d'emprunt dénommés en Euro (PECS) ayant une valeur totale de USD 526.497.800,- (cinq cent vingt-six millions quatre cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent dollars des Etats-Unis).

Deuxième résolution

Il est résolu d'accepter la souscription des 53.182 (cinquante-trois mille cent quatre-vingt deux) nouvelles parts sociales indiquées ci-dessus par le Contributeur.

Intervention du Contributeur - Souscription - Libération

Alors intervient le Contributeur susmentionné, ici représenté comme indiqué ci-dessus;

Qui déclare souscrire les nouvelles parts sociales et les libérer par un apport en nature ci-après décrit:

Description de l'apport

100 (cent) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar des Etats-Unis) chacune de NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED, une société organisée sous les lois des Iles Cayman.

Evaluation

La valeur de la contribution par le Contributeur est évaluée à USD 5.318.200,- (cinq millions trois cent dix-huit mille deux cent dollars des Etats-Unis).

Pour les besoins du calcul des droits par l'enregistrement, l'apport est évalué à EUR 4.047.644,42 au taux de change pratiqué par la BANQUE CENTRALE EUROPEENNE, actuellement fixé à USD 1,3139 pour EUR 1,-.

Preuve de la valeur de la contribution

La preuve de la valeur de la Contribution a été fournie au notaire susmentionné par la production des statuts de NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED et son bilan daté du 31 décembre 2004, substantiellement inchangé à ce jour.

Transfert effectif de la contribution

Le Contributeur, ici représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que le transfert des actions de NOBLE DRILLING HOLDING LIMITED est effectif à ce jour sans réserve.

Emission de titres

En outre, la Société s'engage irrévocablement à émettre au Contributeur des titres d'emprunt dénommés en Euro (ou «PECS») ayant une valeur de USD 526.497.800,- (cinq cent vingt-six millions quatre cent quatre-vingt dix-sept mille huit cent dollars des Etats-Unis).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la Contribution ayant été complètement réalisée, il est résolu de modifier l'article 8 (huit) des statuts comme suit:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à USD 5.418.200,- (cinq millions quatre cent dix-huit mille deux cent dollars des Etats-Unis), représenté par 54.182 (cinquante-quatre mille cent quatre-vingt deux) parts sociales de USD 100,- (cent dollars des Etats-Unis) chacune.»

Associés de la Société

Suivant cette augmentation de capital les parts sociales de la société sont détenues comme suit par un associé unique: NOBLE CORPORATION, une société anonyme, formée sous les lois des Iles Cayman et ayant son siège social à c/o M&C CORPORATE SERVICES LIMITED, P.O. Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Iles Cayman, 54.182 actions.

Frais

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-quatre mille euros.

Dans la mesure où il n'y a plus d'autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est alors close.

Dont le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, le jour indiqué en tête du présent acte.

Cet acte ayant été lu aux comparants, ils ont signé conjointement avec nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête des même comparants et en case de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2005, vol. 146S, fol. 82, case 11. – Reçu 40.476,44 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

J. Elvinger.

(039110.3/211/205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

GOODISON HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 84.488.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIRELUX S.A.

Signature

(040478.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

QUINTON HAZELL LETZEBUERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 105.819.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme de droit belge QUINTON HAZELL BELGIUM NV, ayant son siège social à B-1300 Wavre, 5, avenue Franklin, (Belgique), inscrite au Registre de Commerce de Nivelles sous le numéro 77.421,

ici représentée par Monsieur Daniel Heure, administrateur de société, demeurant à B-Bray, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée QUINTON HAZELL LETZEBUERG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 105.819), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 décembre 2004, non encore publié au Mémorial C.

- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter, avec effet rétroactif au 3 janvier 2005, le capital social à concurrence de cent vingt-trois mille euros (123.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,- EUR) à cent trente-cinq mille cinq cents euros (135.500,- EUR), par l'émission et la création de mille deux cent trente (1.230) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les mille deux cent trente (1.230) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées entièrement par l'associée unique, la société anonyme de droit belge QUINTON HAZELL BELGIUM NV, avec siège social à B-1300 Wavre, 5, avenue Franklin, (Belgique), moyennant apport de l'actif net de la succursale luxembourgeoise QUINTON HAZELL LUXEMBOURG, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch, à ladite société QUINTON HAZELL BELGIUM NV.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant moyennant d'un bilan daté au 31 décembre 2004, lequel bilan, signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent trente-cinq mille cinq cents cinq cents euros (135.500,- EUR), représenté par mille trois cent cinquante-cinq (1.355) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, détenues par la société anonyme de droit belge QUINTON HAZELL BELGIUM NV, ayant son siège social à B-1300 Wavre, 5, avenue Franklin, (Belgique).

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société à raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualité, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Heuré, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 mai 2005, vol. 531, fol. 67, case 12. – Reçu 1.230 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2005.

J. Seckler.

(040310.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SEVA ENERGIE AG, NIEDERLASSUNG LUXEMBURG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftskapital: EUR 100.000,-.

Gesellschaftssitz: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

H. R. Luxembourg B 107.691.

Eröffnung einer Niederlassung

Protokoll der Vorstandssitzung vom 30. März 2005

Die Vorstandssitzung vom 30. März 2005 hat folgende Beschlüsse getroffen:

1. Der Vorstand entscheidet, gemäss Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft SEVA ENERGIE AG, eine Niederlassung in Luxemburg zu gründen.

2. Die luxemburgische Niederlassung lautet wie folgt: SEVA ENERGIE AG, Niederlassung Luxemburg

3. Der Sitz der Niederlassung ist in 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

4. Gegenstand des Unternehmens ist der Vertrieb von Energieanlagen, Blockheizkraftwerke und Biogasanlagen und alle sonstigen hiermit zusammenhängende Geschäfte, insbesondere Exportgeschäft.

5. Die Gesellschaft wird, wenn nur ein Vorstandsmitglied vorhanden ist, von diesem allein vertreten. Sind mehrere Vorstandsmitglieder vorhanden, so wird die Gesellschaft von zwei Vorstandsmitgliedern gemeinschaftlich oder einem Vorstandsmitglied in Gemeinschaft mit einem Prokuristen vertreten.

6. Der aktuelle Vorstand besteht aus folgenden Mitgliedern.

- Günther J. Schulz,

- Anita Schulz,

- Yurika Hayashi Schulz,

- Werner Jans.

7. Der Vorstand beruft Herrn Günther J. Schulz zum Leiter der Niederlassung Luxemburg.

- Er ist berechtigt alle gerichtliche und außergerichtliche Geschäfte und alle Rechtshandlungen, die im Zusammenhang mit dem Tagesgeschäft der luxemburgischen Niederlassung anfallen, zu tätigen.

- Er führt die Geschäfte nach Maßgabe der Gesetze und der Satzung der Gesellschaft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 11. April 2005.

MAZARS

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai, réf. LSO-BE01781. — Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

((037694.3/1682/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

CCE INVESTMENTS COMMANDITE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R. C. Luxembourg B 107.837.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of April.
Before Maître Paul Decker, notary, residing at Luxembourg-Eich.

There appeared the following:

1) CCE INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated in Luxembourg with registered office at L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 73.349 (the «Unlimited Partner»),

represented by Mr. Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on April 12, 2005 at Anderlecht and on April 13, 2005, at Howald;

2) BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated in Luxembourg with registered office at L-1818 Howald, 2, rue des Joncs, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 70.351 (the «Limited Partner»),

represented by Mr. Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on April 12, 2005 at Anderlecht and on April 13, 2005, at Howald.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following Articles of Association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. Form, Corporate Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares («société en commandite par actions») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Law») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the corporate name of CCE INVESTMENTS COMMANDITE SCA.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Howald, Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Objects. The objects of the Company are the direct and/or indirect financing of the companies and/or entities in which it holds a participation or which are members of its group; the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or other securities of any kind of instrument and contracts thereon or relative thereto; and the ownership, administration, development and management of its portfolio holdings.

The Company may for such purposes:

- In order to raise funds which it needs to carry out its activity within the frame of its object take up loans in any form whatsoever, accept any deposit from companies or entities in which it holds a participation or which are part of its group, and to issue debt instruments in any form whatsoever;

- Acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- Exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- Grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group, in particular by granting loans, facilities, security interests over its assets or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; and

- Make deposits at banks or with other depositaries and invest it in any other manner.

The above enumeration is enunciate and is not limitative.

The Company may generally undertake transactions of any kind which would serve the objects of the Company directly or indirectly. The Company may also set up branches or subsidiaries and wholly or partly transfer its business to such branches or affiliates.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand five hundred fifty (1,550) Class A shares (the «Class A Shares»), which shall be held by the Limited Partner and thirteen thousand nine hundred fifty (13,950) Class B share (the «Class B Share»), which shall be held by the Unlimited Partner in representation of its unlimited partnership interest in the Company, with a nominal value of two euro (EUR 2.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in the Articles of Association, shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by the Articles of Association.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The Class A Shares and Class B Share will be in the form of registered shares. A shareholders' register, kept at the registered office of the Company, will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and of the class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify in writing the Company of its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders upon their written request. The Company may issue multiple share certificates.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Association, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so.

Chapter III. Management, Supervisory Board, Investor Advisory Committée

Art. 8. Management. The Company shall be managed by CCE INVESTMENTS (the «Manager»), in its capacity as sole Unlimited Partner and holder of all Class B Shares of the Company. The Manager may be removed and must then be immediately replaced by a resolution of the shareholders voting with a majority of the shares then in issue, but without a veto right of the Manager in his capacity as Unlimited Partner of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 9. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager.

Art. 10. Expenses Incurred by the Manager. The Manager shall be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate objects.

Art. 11. Liability of the Manager and of the shareholders. The Manager shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more of its officers or employees or to other persons

or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 13. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

The Company will be also bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

Art. 14. Dissolution Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Association.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 15. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be reviewed by a Supervisory Board composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half (1/2), the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 16. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the «Secretary»).

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 17. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) members of the Supervisory Board.

Chapter IV. Meeting of Shareholders

Art. 18. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the Manager's consent. For instance, it shall neither dismiss the Manager nor appoint another manager unless the Manager consents thereto.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 1st day of June at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon call by the Manager or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing (letter or fax) as his proxy another person who need not be a shareholder himself. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five (5) days prior to the date set for the meeting. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The coproprietors, the usufructuaries and bareowners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

Art. 23. Proceedings. The general meeting shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect by simple majority one (1) scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

They together form the board of the general meeting.

Art. 24. Adjournment. The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 25. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one (1) vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. Save as otherwise stated herein, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Art. 26. Extraordinary General Meetings.

At any extraordinary general meeting convened in accordance with the law for amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by Law, a two-third (2/3) majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting. Save as otherwise stated herein, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Earnings

Art. 28. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the following year.

Art. 29. Adoption of financial statements. The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 30. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company (the «Legal Reserve Amount»). After the allocations to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of.

Subject to the conditions fixed by law and in compliance with the foregoing provisions, the Manager may pay out an advance payment on dividends to the holders of Class A Shares and the holders of Class B Shares. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 hereof by a decision of the general meeting of shareholders voting with a majority of two thirds (2/3) of the shares then in issue, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager or such other person (who may be physical persons or legal entities) proposed by the Manager and appointed by a general meeting of shareholders who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares in conformity with the Law and these Articles of Association.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in Capital	Number and Class of Shares
1.- BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.	3,100.- EUR	1,550 Class A Shares
2.- CCE INVESTMENTS, S.à r.l.	27,900.- EUR	13,950 Class B Shares
Total	31,000.- EUR	15,550

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the execution of this deed are estimated at approximately 2,600.- EUR.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2005. The first annual general meeting will thus be held in the year 2006.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1. Resolved to set the number of members of the Supervisory Board at three (3) and to appoint for a term of office expiring at the annual general meeting of shareholders of the Company to be held in 2006 the following as Supervisory Board members:

- Mr. Joseph D. Heinrich, director of company, residing at 68 Iverna Court, W8 6 TT London, England;
- Mr. Herman Schurmans, director of company, residing at Zwaluwelaan, 13, B-3110 Rotselaar, Belgium;
- Mr. Michel Looyens, director of company, residing at Pacificatiestraat, 22, B-2000 Antwerpen, Belgium.

2. Resolved to set the Company's registered office at 2, rue des Joncs, L-1818 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Resolved to appoint as independant auditors of the Company, for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2007:

(d) ERNST & YOUNG, a public limited company («société anonyme»), governed by the Laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 47.771.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg Eich.

Ont comparu:

1) CCE INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.349 ayant son siège social à L-1818 Howald, 2, rue des Joncs (l'«Associé Commandité»),

représentée par M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2005 à Anderlecht et le 13 avril 2005 à Howald;

2) BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.351 ayant son siège social à L-1818 Howald, 2, rue des Joncs (l'«Associé Commanditaire»),

représentée par M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 12 avril 2005 à Anderlecht et le 13 avril 2005 à Howald.

Lesdites procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leur qualité ci-dessus mentionnée ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre 1^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Raison sociale. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution d'une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination CCE INVESTMENTS COMMANDITE SCA.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Howald, Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant.

Si le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé une des entités ou des personnes chargées de la gestion quotidienne de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet social le financement direct et/ou indirect des sociétés et/ou des entités dans lesquelles elle détient ou qui font partie de son groupe; l'acquisition par achat, souscription ou de quelque autre manière, ainsi que la cession par la vente, l'échange ou autrement des actions, obligations, bons de caisse, effets ou autres valeurs mobilières issues d'instruments ou de contrats y afférant; la détention, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ses portefeuilles de participations.

La Société peut dans ces buts:

- Souscrire des prêts sous quelque forme que ce soit, accepter des dépôts en provenance de sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe et d'émettre des titres de créance sous quelque forme que ce soit en vue de réunir les fonds nécessaires à l'accomplissement de ses activités dans le cadre de ses objets sociaux;

- Acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement, des actions, des parts et autres titres de participations, des valeurs mobilières, des obligations, bons de caisse, des certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement, tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- Exercer tous les droits, de quelque nature qu'ils soient attachés, à ces titres et instruments financiers;

- Accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte, quelles qu'elles soient aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil de sûreté et assistance sous quelque forme que ce soit;

- Faire des dépôts auprès de banques ou d'autres dépositaires et de les investir de quelque manière que ce soit.

L'énumération ci-dessus est énumérative et n'est pas exhaustive.

La Société peut de manière générale accomplir des transactions de toute sorte que ce soit se rapportant directement ou indirectement à l'objet social de la Société. La Société peut également établir des succursales ou des filiales et céder tout ou partie de son activité à ces succursales ou filiales.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut à tout moment être dissolue par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille cinq cent cinquante (1.550) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par l'Associé-Commanditaire et treize mille neuf cent cinquante (13.950) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B») qui doivent être détenues par l'Associé-Commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie telles que définies par les Statuts seront identiques sauf stipulation contraire de la loi ou des Statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions de catégorie A et les actions de catégorie B seront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les cessions d'actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera par écrit son adresse et tout changement de celle-ci à la Société. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

Toute cession d'actions sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires sur demande écrite. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire.

Chapitre III. Gérant(s), Commissaires aux Comptes

Art. 8. Gestion. La Société sera gérée par CCE INVESTMENTS, S.à r.l. (le «Gérant») en sa qualité d'Associé Commandité unique et détenteur d'Actions de Catégorie B de la Société. Le Gérant peut être révoqué et doit être immédiatement remplacé par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité des actions émises mais sans induire le droit de vote du Gérant en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance relèvent de la compétence du Gérant.

Art. 10. Dépenses du Gérant. Le Gérant peut être remboursé pour les dépenses de toute sorte engagées par le Gérant en rapport avec la gestion de la Société ou la poursuite des objets sociaux de la Société.

Art. 11. Responsabilité du Gérant et ou des actionnaires. Le Gérant est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires aux assemblées générales ou autrement, et par conséquent, ils ne seront responsables que de la libération envers la Société de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plus de ses membres du bureau ou à une de ses

employés ou à toute autre personne ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions précises permanentes ou temporaires à des personnes, ou comités de leur choix.

Art. 13. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle du Gérant agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Le ou les administrateur(s) devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois (3) membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance sera réduit de moitié (1/2) de manière permanente, le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire membre ou non du Conseil de Surveillance qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore à la majorité des membres présents à la réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation de toute réunion du Conseil de Surveillance devra être transmise, une (1) semaine au moins avant la date prévue pour la réunion par écrit, fax ou télégramme. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance, transmis par écrit, fax ou télégramme. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence une résolution écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou dans plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux (2) des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre IV. Assemblée des Actionnaires

Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale ne devra ni exécuter ni ratifier les actes qui engagent la Société vis-à-vis des tiers ni décider de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant. Elle ne devra par exemple ni révoquer le Gérant ni nommer un autre gérant à moins que le Gérant n'y consente.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations à l'assemblée, le premier jour de juin, à dix heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réunissent s'ils sont appelés à le faire par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance conformément au droit luxembourgeois. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit (lettre ou fax), en tant que mandataire, une autre personne, actionnaire ou non. Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées.

Toute société ou toute autre personne morale actionnaire, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par écrit, ou par fax ou par télégramme, cette personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme de la procuration et peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Le Gérant peut arrêter la forme de la procuration et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par eux cinq (5) jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Le Gérant peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des actionnaires.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale.

Art. 23. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant. Le Président de l'assemblée générale désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit à la majorité simple un (1) scrutateur parmi les actionnaires présents ou représentés.

Ensemble, ils forment le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Prorogation. Le Gérant peut proroger toute assemblée générale de quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 25. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture des débats.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une (1) voix.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple sans considération du nombre d'actions représentées. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 26. Assemblées Générales Extraordinaires. Lors de toute assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée conformément avec la Loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis.

Pour que les résolutions proposées soient adoptées et sauf disposition contraire de la Loi, une majorité de deux tiers (2/3) des votes des actionnaires présents ou représentés est requise à ces assemblées. Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant.

Art. 27. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs doivent être signés par le Gérant ou par tout membre du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 28. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de l'année suivante.

Art. 29. Approbation des comptes annuels. Le Gérant prépare les comptes annuels, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions de la loi et de la pratique comptable luxembourgeoises.

Art. 30. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société (le «Montant de la Réserve Légale»). Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A et aux actionnaires de Catégorie B aux conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le Gérant détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant à la majorité des deux-tiers (2/3) des actions émises ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Gérant ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), proposée par le Gérant et nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti entre tous les détenteurs de Catégorie A et les détenteurs de Catégorie B conformément à la Loi et aux présents Statuts.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 32. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit et libéré	Nombre et catégorie d'actions
1. BOTTLING HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l.	3.100,- EUR	1.550 actions de Catégorie A
2. CCE INVESTMENTS, S.à r.l.	27.900,- EUR	13.950 actions de Catégorie B
Total	31.000,- EUR	15.550

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 2.600,- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre 2005. L'assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en 2006.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les parties ci-dessus prénommées, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Décide de fixer à trois (3) le nombre des membres du Conseil de Surveillance et de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société à tenir en 2006:

- Mr. Joseph D. Heinrich, administrateur de société, résidant au 68 Iverna Court, W8 6 TT Londres, Angleterre;
- Mr. Herman Schurmans, administrateur de société, résidant au 13, Zwaluwelaan, B-3110 Rotselaar, Belgique;
- Mr. Michel Looyens, administrateur de société, résidant au 22, Pacificatiestraat, B-2000 Antwerpen, Belgique.

2. Décide de fixer le siège social au 2, rue des Joncs, Howald, L-1818 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 3. Décide de nommer réviseurs d'entreprise de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2007:
 - ERNST & YOUNG, une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2005, vol. 147S, fol. 96, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2005.

P. Decker.

(039393.3/206/636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2005.

ITERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040191.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ITERFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 55.675.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040192.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ProfilARBED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 41.983.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 18 avril 2005

Démission d'un administrateur

Le Président informe le Conseil d'administration que M. Georges Kirps a donné sa démission en tant qu'administrateur de ProfilARBED S.A. avec effet au 1^{er} février 2005.

Il est proposé de provisoirement ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2005, réf. LSO-BE00896. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037529.3/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SAMARA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 34.680.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040201.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SAMARA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 34.680.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040204.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ABS PARKHAUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 41.381.

Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(040210.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ABS PARKHAUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 41.381.

Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(040212.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

ABS PARKHAUS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 41.381.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(040214.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

LUMARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.968.

Le bilan au 31 décembre 2003 dûment approuvé, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04019, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005, code donneur d'ordre 1022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUMARI S.A.

Signature

(040117.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

LUMARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 91.968.

Le bilan au 31 décembre 2004 dûment enregistré, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005, code donneur d'ordre 1022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LUMARI S.A.

Signature

(040119.3/1022/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

TBU-1 INTERNATIONAL S.A , Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.950.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the second day of the month of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, and
- 2) BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP 1,

both being «Limited Partnerships» with their registered office at P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

represented by CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships,

itself represented by Manuel Frias, manager, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29th April, 2005.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of TBU-1 INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000.-) Euro divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other, place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of the month of June in each year at 9:00 a.m. and for the first time in 2006.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such, place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the, place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are

present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	20,667	25,833.75 EUR
BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP-1	4,133	5,166.25 EUR
Total	24,800	31,000.00 EUR

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Manuel Frias	20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg	Manager	6th April, 1942	Lisbon (Portugal)
Pierre Stemper	2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange	Accountant	6th December, 1970	Poissy (France)
Michael Andrew Twinning	33 Dukes Wood avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7LA	Chartered Accountant	16th January, 1962	Cheltenham (England)
Naim Gjonaj	21B, rue Général Patton, L 2317 Howald	Chartered Accountant	8th October, 1973	Liège (Belgium)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Third resolution

The registered office is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, et
- 2) BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP 1,

toutes les deux étant des «Limited Partnerships», avec leur siège à P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernese, Channel Islands GY1 3QL,

représentées par CIE MANAGEMENT II LTD, avec siège social à P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernese, Channel Islands GY1 3QL, en tant que «General Partner» de chaque «Limited Partnership» énuméré ci-avant et représentant et ayant le droit d'agir au nom de chacun de ces «partnerships»,

elle-même représentée par M. Manuel Frias, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 29 avril 2005.

La procuration prémentionnée, signée par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de TBU-1 INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie. Finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro représenté par vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1,25) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 9 heures du matin et pour la première fois en 2006.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2005.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	20.667	25.833,75 EUR
BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP-1	4.133	5.166,25 EUR
Total	24.800	31.000,00 EUR

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période d'un an expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Manuel Frias	20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg	Administrateur de sociétés	6 avril 1942	Lisbonne (Portugal)
Pierre Stemper	2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange	Comptable	6 décembre, 1970	Poissy (France)
Michael Andrew Twining	33 Dukes Wood avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7LA	Expert-comptable	16 janvier 1962	Cheltenham (Angleterre)
Naim Gjonaj	21B, rue Général Patton, L 2317 Howald	Expert-comptable	8 octobre 1973	Liège (Belgique)

Deuxième résolution

A été nommée commissaire:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Frias, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 30, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2005.

J. Elvinger.

(040855.3/211/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

SOLUCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3346 Leudelange, route de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 13.979.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2004 statuant sur les comptes 2003

Délibérations

4. L'assemblée confirme l'attribution du mandat de commissaires-réviseurs à ERNST & YOUNG pour l'exercice 2003 qui vient d'être clôturé; de même elle acte que ledit bureau gardera la fonction de réviseurs de SOLUCOM tant qu'ERNST & YOUNG sera le bureau attitré du groupe SUEZ.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLUCOM S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02494. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037590.3/514/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

TRANSMED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 16.574.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 mars 2005 que Monsieur Fouad N. Es-Said, homme d'affaires, né le 14 décembre 1973 à Beyrouth (Republique Libanaise), ayant son domicile professionnel à Foch Building, Foch Street, Beirut - Lebanon, P.O. Box 11-913 et Monsieur Hani Abul-Jabine, ingénieur, né le 20 avril 1943 à Yafa (Republique Libanaise), ayant son domicile professionnel à Foch Building, Foch Street, Beirut - Lebanon, P.O. Box 11-913 et ont été nommé administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007 en remplacement de Monsieur Raja Abul-Jabine et Monsieur Nadim Dimeshkie, démissionnaires,

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du président ou celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour TRANSMED HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2005, réf. LSO-BD05986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037600.3/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

SAVOIE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.223.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 octobre 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco Neuen en remplacement de Monsieur Robert Reckinger. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2006.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2005, réf. LSO-BC02333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037629.3/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

TBU-3 INTERNATIONAL S.A , Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 107.949.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the second day of the month of May.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, and
- 2) BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP 1,

both being «Limited Partnerships» with their registered office at P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL,

represented by CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at P.O. Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, being the General Partner of each of the limited partnerships listed above and representing and being entitled to act on behalf of each of such partnerships,

itself represented by Manuel Frias, manager, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 29th April, 2005.

The proxy given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, name. There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of TBU-3 INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand (31,000.-) Euro divided into twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 6. Increase of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other, place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Monday of the month of June in each year at 10.00 a.m. and for the first time in 2006.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such, place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. Board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 10. Procedures of meeting of the board. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the, place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. Minutes of meetings of the board. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 12. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 13. Binding signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 14. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2005.

Art. 16. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 17. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 19. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	20,667	25,833.75 EUR
BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP-1	4,133	5,166.25 EUR
Total	24,800	31,000.00 EUR

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

45825

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Manuel Frias	20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg	Manager	6th April, 1942	Lisbon (Portugal)
Pierre Stemper	2, rue d'Ospern, L-8558 Reichlange	Accountant	6th December, 1970	Poissy (France)
Michael Andrew Twinning	33 Dukes Wood avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7LA	Chartered Accountant	16th January, 1962	Cheltenham (England)
Naim Gjonaj	21B, rue Général Patton, L 2317 Howald	Chartered Accountant	8th October, 1973	Liège (Belgium)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor:

ERNST & YOUNG, having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Third resolution

The registered office is fixed at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) BC EUROPEAN CAPITAL VII-1, et
- 2) BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP 1,

toutes les deux étant des «Limited Partnerships», avec leur siège à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernese, Channel Islands GY1 3QL,

représentées par CIE MANAGEMENT II LTD, avec siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St.Peter Port, Guernese, Channel Islands GY1 3QL, en tant que «General Partner» de chaque «Limited Partnership» énuméré ci-avant et représentant et ayant le droit d'agir au nom de chacun de ces «partnerships»,

elle-même représentée par M. Manuel Frias, administrateur de sociétés, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 29 avril 2005.

La procuration prémentionnée, signée par toutes les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de TBU-3 INTERNATIONAL S.A.

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; octroyer aux

entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie. Finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - Actions et certificats. Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille (31.000,-) Euro représenté par vingt-quatre mille huit cent (24.800) actions d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes d'Euro (EUR 1,25) par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 6. Augmentation du capital. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités. Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième lundi du mois de juin à 10 heures du matin et pour la première fois en 2006.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 10. Procédures des réunions du conseil. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 11. Procès verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire. Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en, place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2005.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 17. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 19. Loi applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement
BC EUROPEAN CAPITAL VII-1	20.667	25.833,75 EUR
BC EUROPEAN CAPITAL VII-TOP-UP-1	4.133	5.166,25 EUR
Total	24.800	31.000,00 EUR

Ces actions ont toutes été entièrement libérées par paiement en espèces, preuve en a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à deux mille cinq cents euros.

Constataions

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période d'un an expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Manuel Frias	20, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg	Administrateur de sociétés	6 avril 1942	Lisbonne (Portugal)
Pierre Stemper	2, rue d'Ospem, L-8558 Reichlange	Comptable	6 décembre, 1970	Poissy (France)
Michael Andrew Twinning	33 Dukes Wood avenue, Gerrards Cross, Buckinghamshire SL9 7LA	Expert-comptable	16 janvier 1962	Cheltenham (Angleterre)
Naim Gjonaj	21B, rue Général Patton, L 2317 Howald	Expert-comptable	8 octobre 1973	Liège (Belgique)

Deuxième résolution

A été nommée commissaire:

ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Troisième résolution

Le siège social est fixé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: M. Frias, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, vol. 148S, fol. 33, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

J. Elvinger.

(040847.3/211/421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

JLC HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 56.182.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Par une attestation solennelle datée du 8 mars 2005, Monsieur Claude Berda, gérant unique, déclare que:

- d'une part, l'extrait paru au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n° 1242, à la page 39135, en date du 8 novembre 2000, est erroné et ne doit, partant, pas être considéré et;

- d'autre part, l'extrait paru au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n° 926, à la page 44445, en date du 26 octobre 2001 est également erroné et doit être remplacé par l'extrait paru au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n° 956, à la page 45841, en date du 3 novembre 2001.

Il apparaît en effet que, après exécution du contrat de transfert de parts daté du 29 mai 2000, Monsieur Claude Berda détenait en réalité 291.976 parts (et non pas 160.576 selon publication erronée mentionnée plus haut) et que Monsieur Azoulay en détenait 146.024 parts (et non pas 277.424 selon publication erronée mentionnée plus haut) de la JLC HOLDING, S.à r.l.

Par contrat sous seing privé subséquent, le solde des parts détenues par Monsieur Azoulay, soit 146.024 parts, a été acquis par Monsieur Claude Berda, ce dernier détenant alors l'intégralité des parts sociales de JLC HOLDING, S.à r.l., soit 438.000 parts sociales, ce conformément à l'extrait paru au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, n° 956, à la page 45841, en date du 3 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037665.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

ACG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 25.415.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Emile VOGT, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037621.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

FINGAMES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 74.923.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 avril 2005

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter le renouvellement du mandat de la société WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'accepter le renouvellement des mandats de M. Fabio Mazzoni, Antonio Monti et Augusto Pagni en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011.

Pour extrait

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037605.3/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

GMT SPANEXT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 107.627.

In the year two thousand and five, on the twenty-sixth of April.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company GMT EXTERIOR, LLC, with its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), registered in the Trade Register of Delaware under the number 3951273,

represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole actual partner of GMT SPANEXT, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, not yet registered in the R.C.S. Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on the 8th of April 2005, not yet published in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder declares that its correct name is GMT EXTERIOR, LLC and not GMT LLC as indicated in the constitution deed.

Second resolution

The share capital is increased by the amount of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand and five hundred Euro), in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand Euro), by the issue of 4,300 (four thousand and three hundred) new sharequotas with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), vested with the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Third resolution

The 4,300 (four thousand and three hundred) new sharequotas have been subscribed and fully paid up by the sole shareholder the company GMT EXTERIOR, LLC, prenamed, by contribution in cash of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand and five hundred Euro).

The sum of EUR 107,500.- (one hundred seven thousand and five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the company GMT SPANEXT, S.à r.l. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article six of the articles of association is amended as follows:

«**Art. 6.** The corporate capital is set at EUR 120,000.- (one hundred and twenty thousand Euro) represented by 4,800 (four thousand and eight hundred) sharequotas of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, which have been subscribed by the company GMT EXTERIOR, LLC, with its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), registered in the Trade Register of Delaware under the number 3951273.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179 (2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among oth-

ers of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand and fifty euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société GMT EXTERIOR, LLC, avec siège à 2711, Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3951273,

représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est le seul et unique associé actuel de GMT SPANEXT, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, non encore inscrite au R.C.S. Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 8 avril 2005, non encore publié au Mémorial C,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique déclare que sa dénomination exacte est GMT EXTERIOR, LLC et non pas GMT LLC comme indiquée dans l'acte de constitution.

Deuxième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de EUR 107.500,- (cent sept mille cinq cents Euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 120.000,- (cent vingt mille Euros), par l'émission de 4.300 (quatre mille trois cents) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

Les 4.300 (quatre mille trois cents) parts sociales nouvelles ont été souscrites et libérées entièrement par l'associé unique la société GMT EXTERIOR, LLC, prénommée, par versement en numéraire de EUR 107.500,- (cent sept mille cinq cents Euros).

La somme de EUR 107.500,- (cent sept mille cinq cents Euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société GMT SPANEXT, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 120.000,- (cent vingt mille Euros) représenté par 4.800 (quatre mille huit cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, qui ont été souscrites par la société GMT EXTERIOR, LLC, avec siège à 2711, Centerville Road, Suite 400, New Castle County, Wilmington, Delaware 19808 (U.S.A.), inscrite au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3951273.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.»

45832

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 mai 2005, vol. 531, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2005.

J. Seckler.

(038989.3/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

SHANXI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 57.967.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 avril 2005, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs:

Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Madame Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006;

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera le bilan au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

3. de nommer Monsieur Patrice Cavrois, demeurant au 238, rue du Quesne, F-59700 Marcq-en-Baroeul, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Noëlla Antoine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE00999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037359.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

BETRESH, S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1018 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.667.

Raymond Streicher démissionne avec effet immédiat de ses fonctions d'Administrateur de la société anonyme holding BETRESH S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 28.667.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2005.

R. Streicher.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2005, réf. LSO-BE01384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037489.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

MMK FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 84.464.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(040269.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90,720,000.-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.477.

Par résolution des actionnaires de la société WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l. le 8 avril 2005:
- Goran Thorstensson, résidant au Grevgatan 67, SE-114 59 Stockholm, a été nommé en tant que gérant, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037362.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 97.477.

In the year two thousand and five, on the twenty-eighth day of January at 3.15 p.m.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, incorporated by deed enacted on 28 November 2003, published in the «Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations» under the number 28 of 9 January 2004, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 97.477 (the «Company»).

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist at L-1450 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II. As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly state having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 90,707,500.- (ninety million seven hundred and seven thousand five hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,720,000.- (ninety million seven hundred twenty thousand Euro) by the issue of 3,628,300 (three million six hundred and twenty eight thousand three hundred) new ordinary shares of the Company with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, subject to the payment of a global share premium of EUR 321,599,413.29 (three hundred twenty-one million five hundred ninety-nine thousand four hundred thirteen Euro and twenty-nine cents), of which EUR 9,072,000.- (nine million seventy-two thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve;
3. Subscription, intervention and payment by WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite C Second Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, of all the 3,628,300 (three million six hundred and twenty-eight thousand three hundred) new ordinary shares by way of a contribution in kind of 118,339 (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) shares held in WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of article eight of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 90,707,500.- (ninety million seven hundred and seven thousand five hundred Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 90,720,000.- (ninety million seven hundred twenty thousand Euro) by the issue of 3,628,300 (three million six hundred and twenty-eight thousand three hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, subject to the payment of a share premium amounting to EUR 321,599,413.29 (three hundred twenty-one million five hundred ninety-nine thousand four hundred thirteen Euro and twenty-nine cents), of which an amount of EUR 9,072,000.- (nine million seventy-two thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of 118,339 (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) shares with a nominal value of USD 1,000.- (one thousand United States Dollars) each held by WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite C Second Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar (the «Contributor») in WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (WM VIANDEN), representing 99.98% (ninety-nine point ninety-eight per cent) of the issued share capital of WM VIANDEN.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the 3,628,300 (three million six hundred and twenty-eight thousand three hundred) new ordinary shares referred to above by the contribution in kind of the 118,339 (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) shares it holds in WM VIANDEN referred to above.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr Patrick Van Hees, by virtue of a proxy given under private seal.

The Contributor declares to subscribe the 3,628,300 (three million six hundred and twenty-eight thousand three hundred) new ordinary shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each (the «New Shares»). The issue of the New Shares is also subject to the payment of a share premium amounting globally to EUR 321,599,413.29 (three hundred twenty-one million five hundred ninety-nine thousand four hundred thirteen Euro and twenty-nine cents), of which an amount of EUR 9,072,000.- (nine million seventy-two thousand Euro) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the share premium of EUR 321,599,413.29 (three hundred twenty-one million five hundred ninety-nine thousand four hundred thirteen Euro and twenty-nine cents) have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind consisting in shares as defined in Article 4-2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, having its registered office in the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents 118,339 (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) shares of WM VIANDEN, with a nominal value of USD 1,000.- (thousand United States Dollars) each (the «Shares»), representing 99.98% (ninety-nine point ninety-eight per cent) of the issued share capital of WM VIANDEN.

The contribution described above consists exclusively in 118,339 (one hundred eighteen thousand three hundred thirty-nine) shares of a company having its registered office in a Member State of the European Union, the total value of the Shares in the amount of EUR 412,306,913.29 (four hundred and twelve million three hundred and six thousand nine hundred thirteen Euro and twenty-nine cents) is subject to capital duty exemption.

The total value of the contribution in kind made by the Contributor to the Company, which amounts to EUR 412,306,913.29 (four hundred and twelve million three hundred and six thousand nine hundred thirteen Euro and twenty-nine cents) and is allocated as follows:

- EUR 90,707,500.- (ninety million seven hundred and seven thousand five hundred Euro) to the share capital;
- EUR 321,599,413.29 (three hundred twenty one million five hundred ninety-nine thousand four hundred thirteen Euro and twenty-nine cents) to a share premium, of which EUR 9,072,000.- (nine million seventy-two thousand Euro) is allocated to the legal reserve.

Evaluation

The value of this contribution in kind is the Euro equivalent of USD 537,908,762.68 (five hundred thirty-three million nine hundred and eight thousand seven hundred sixty-two United States Dollars and sixty-eight Cents) as converted into euros using the USD/EUR exchange rate provided by Bloomberg as of Friday 28 January 2005 at 8.30 a.m. (Luxembourg time) being EUR 412,306,913.29 (four hundred and twelve million three hundred and six thousand nine hundred thirteen Euro and twenty-nine cents). Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 January 2005, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary by producing a copy of the shareholders' register of WM VIANDEN, attesting the current number of shares contributed by the Contributor.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr Dennis P. Beaulieu, here represented by Mr Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed;

b) Mr Dominique Robyns, here represented by Mr Van Hees, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal that will remain hereafter annexed;

acting in their capacity as managers of the Company, require the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, each of them expressly agrees with the description of this contribution, with its valuation, with the transfer of the Shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the contribution in kind described above having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- WHITE MOUNTAINS FINANCIAL SERVICES, LTD.: 500 (five hundred) ordinary shares;
- WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED: 3,628,300 (three million six hundred and twenty-eight thousand three hundred) ordinary shares.

WHITE MOUNTAINS FINANCIAL SERVICES, LTD. recognizes and acknowledges that WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED immediately becomes a shareholder of the Company and can efficiently take part to the vote of the resolution to be taken below.

The notary acts that the 3,628,800 (three million six hundred twenty-eight thousand and eight hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in kind described above having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article eight of the Company's articles of association to read as follows:

«**Art. 8. Capital - Shares.** The Company's capital is set at EUR 90,720,000.- (ninety million seven hundred twenty thousand Euro), represented by 3,628,800 (three million six hundred twenty-eight thousand and eight hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.»

Capital duty exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg company by a contribution in kind consisting of 99.98% (ninety-nine point ninety-eight per cent) of the shares of a capital company incorporated in the European Union, whereby the Company will hold 99.98% (ninety-nine point ninety-eight per cent) of the shares as shareholder (and hence more than 65%), the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of Article 4.2 (four-two) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption in such case.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3.30 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit janvier à quinze heures quinze.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de WHITE MOUNTAINS INTERNATIONAL, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte notarié du 28 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 28 du 9 janvier 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 97.477 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste à L-1450 Luxembourg. Le président demande au notaire d'établir que:

I. L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par le comparant et le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 90.707.500,- (quatre-vingt-dix millions sept cent sept mille cinq cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 90.720.000,- (quatre-vingt-dix millions sept cent vingt mille Euros) par l'émission de 3.628.300 (trois millions six cent vingt-huit mille trois cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 321.599.413,29 (trois cent vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent treize Euros et vingt-neuf Cents), dont un montant de EUR 9.072.000,- (neuf millions soixante-douze mille Euros) sera affecté à la réserve légale;

3. Souscription, intervention et paiement par WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite C Second Floor, Regal House; Queensway, Gibraltar, de toutes les 3.628.300 (trois millions six cent vingt-huit mille trois cents) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de 118.339 (cent-dix-huit mille trois cent trente-neuf) parts sociales qu'elle détient dans WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l. une société constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg;

4. Nouvelle composition de la participation de la Société;

5. Modification subséquente de l'article huit des statuts de la Société aux fins de refléter le nouveau, capital social de la Société conformément aux résolutions qui précèdent.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 90.707.500,- (quatre-vingt-dix millions sept cent sept mille cinq cent Euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à un montant EUR 90.720.000,- (quatre-vingt-dix millions sept cent vingt mille Euros) par l'émission de 3.628.300 (trois millions six cent vingt-huit mille trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de EUR 321.599.413,29 (trois cent vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent treize Euros et vingt-neuf Cents), dont un montant de EUR 9.072.000,- (neuf millions soixante-douze mille Euros) sera affecté à la réserve légale, la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune détenues par WM GALETA (GIBRALTAR) LIMITED, une société constituée selon le droit de Gibraltar, ayant son siège social au Suite C Second Floor, Regal House; Queensway, Gibraltar (l'«Apporteur») dans WM VIANDEN (LUXEMBOURG), S.à r.l. une société constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (WM VIANDEN), représentant 99,98% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-huit pour cent) du capital social émis de WM VIANDEN.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des 3.628.300 (trois millions six cent vingt-huit mille trois cents) nouvelles parts sociales mentionnées ci-dessus par apport en nature de 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) parts sociales qu'il détient dans WM VIANDEN mentionnées ci-dessus.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Patrick Van Hees, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Apporteur déclare souscrire à toutes les 3.628.300 (trois millions six cent vingt-huit mille trois cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de EUR 321.599.413,29 (trois cent vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent treize Euros et vingt-neuf Cents) dont un montant de EUR 9.072.000,- (neuf millions soixante-douze mille Euros) sera affecté à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la prime d'émission de EUR 321.599.413,29 (trois cent vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent treize Euros et vingt-neuf Cents) ont été intégralement libérées par l'Apporteur au moyen d'un apport en nature de parts sociales tel que défini par l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit une exonération du droit d'enregistrement.

Description de l'apport

L'apport effectué par l'Apporteur, la société prénommée ayant son siège social dans l'Union Européenne, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente 118.339 (cent dix huit mille trois cent trente-neuf) parts sociales de WM VIANDEN, ayant une valeur nominale de 1.000,- USD (mille dollars américains) chacune (les «Parts Sociales»), représentant 99,98% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-huit pour cent) du capital social émis de WM VIANDEN.

L'apport décrit ci-dessus consiste exclusivement dans 118.339 (cent dix-huit mille trois cent trente-neuf) parts sociales d'une société ayant son siège social dans un Pays Membre de l'Union Européenne, la valeur totale des Parts Sociales d'un montant de EUR 412.306.913,29 (quatre cent douze millions trois cent six mille neuf cent treize Euros et vingt-neuf Cents) est sujet à exonération du droit d'enregistrement.

La valeur totale de l'apport en nature effectué par l'Apporteur à la Société, qui s'élève à EUR 412.306.913,29 (quatre cent douze millions trois cent six mille neuf cent treize Euros et vingt-neuf Cents) est allouée comme suit:

- EUR 90.707.500,- (quatre-vingt-dix millions sept cent sept mille cinq cent Euros) au capital social;
- EUR 321.599.413,29 (trois cent vingt et un millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent treize Euros et vingt-neuf Cents) à la prime d'émission, dont EUR 9.072.000,- (neuf millions soixante-douze mille Euros) est alloué à la réserve légale.

Evaluation

La valeur nette de cet apport est l'équivalent en Euros à USD 537.908.762,68 (cinq cent trente-sept millions neuf cent huit mille sept cent soixante-deux Dollars américains et soixante huit Cents) tel que converti en Euros en utilisant le taux de change USD/EUR fourni par Bloomberg au jour du vendredi 28 janvier 2005 à huit heure trente (heure de Luxembourg) étant de EUR 412.306.913,29 (quatre cent douze millions trois cent six mille neuf cent treize Euros et vingt-neuf Cents. Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur d'apport en date du 28 janvier 2005, qui restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement avec lui.

Preuve de l'existence de rapport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire soussigné en produisant une copie du registre des associés de WM VIANDEN, attestant du nombre actuel de parts sociales apportées par l'Apporteur.

Intervention des gérants

Sur ce, interviennent:

- a) M. Dennis P. Beaulieu, ici représenté par M. Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte;
 - b) M. Dominique Robyns, ici représenté par M. Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui restera annexée au présent acte;
- agissant en leur qualité de gérants de la Société, demandent au notaire d'établir ce qui suit:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en tant que gérants de la Société en raison de l'apport en nature ci-dessus décrit, chacun d'eux donne expressément son accord sur la description de cet apport en nature, sur son évaluation, avec le transfert des Parts Sociales et confirme la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport en nature étant totalement réalisé, la participation de la Société est maintenant composée de:

- WHITE MOUNTAINS FINANCIAL SERVICES, LTD.: 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires;
- WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED: 3.628.300 (trois millions six cent vingt-huit mille trois cents) parts sociales ordinaires.

WHITE MOUNTAINS FINANCIAL SERVICES, LTD. reconnaît et constate que WM CALETA (GIBRALTAR) LIMITED devient immédiatement associé de la Société et peut efficacement prendre part au vote de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, il est décidé à l'unanimité de modifier l'article huit des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8. Capital - Parts Sociales.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 90.720.000,- (quatre-vingt-dix millions sept cent vingt mille Euros), représenté par 3.628.800 (trois millions six cent vingt-huit mille huit cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.»

Requête en exonération de droits d'apports

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société luxembourgeoise par apport en nature consistant en 99,98% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-huit pour cent) des parts sociales d'une société constituée dans l'Union Européenne, en vertu desquelles la Société détiendra 99,98% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-huit pour cent) des parts sociales comme associé (et en conséquence plus de 65%), la Société demande expressément, pour l'apport décrit ci-avant effectué par l'Apporteur, à bénéficier de l'application de l'article 4-2 (quatre-deux) de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à huit mille euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin à quinze heure trente.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, vol. 146S, fol. 96, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2005.

J. Elvinger.

(039116.3/211/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2005.

LE LION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 28.440.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 octobre 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco Neuen en remplacement de Monsieur Robert Reckinger. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02688. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037618.3/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

APIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 34.325.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 septembre 2004

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur René Schlim en remplacement de Monsieur Robert Reckinger. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2008.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2005, réf. LSO-BC02663. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(037626.3/550/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2005.

COACHMAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8471 Eischen, 14, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.325.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040462.2/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

VIAMOND INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 59.665.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2005.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(040208.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

AFI FINANCE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.582.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(040148.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

FICA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 20.605.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2005, réf. LSO-BE01262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(040151.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

SENERA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 41.653.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00150, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(040147.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

PROBOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 100.189.

En date du 1^{er} juin 2005,

REGUS S.A., 26 boulevard Royal L-2449 Luxembourg, R.C. B 42.802, a dénoncé avec effet immédiat le contrat de location et la convention de services et les services conclus avec la société PROBOTEC, S.à r.l., R.C. B 100.189, 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, succursale de PROBOTEC Ltd, avec siège social Cambrian House Charnwood Court CARDIFF CF15 7QZ England.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046841.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

HDR4 SCA ET Cie, Société Holding en Commandite par Actions.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 38.435.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2005, réf. LSO-BE01652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGNUM LTD

Gérant

A.T.T.C. s.a.m.

Administrateur unique

Y. Baert

Administrateur-délégué

(040146.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

RELAXATION 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Niederdonven.
R. C. Luxembourg B 55.993.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 mai 2005.

Pour RELAXATION 2000, S.à r.l.

J. Reuter

(040286.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
H. R. Luxemburg B 26.124.

Die Gesellschaft wurde am 15. Juni 1987 gegründet gemäss Urkunde vom Notar Paul Friederes, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 274 vom 5. Oktober 1987.

Der Jahresabschluss per Gesellschaft zum 31. Dezember 2004, eingetragen in Luxemburg, am 20. Mai 2005, Ref. LSO-BE04719, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg hinterlegt, am 23. Mai 2005.

Zur Veröffentlichung im Luxemburger Amtsblatt Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BUGATTI INTERNATIONAL S.A.

Unterschrift

(040845.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2005.

**REGINVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. MAGIC PHONE GROUP S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 60.302.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2005, réf. LSO-BD06477, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(040458.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2005.
